

Euro Millions : les chances de gagner ne sont pas les mêmes selon les pays

JUSTICE. Une joueuse de l'Euro Millions vient de déposer plainte contre la Française des jeux auprès de la Commission européenne, estimant que les règles, qui varient selon les pays, pénalisent les parieurs français.

A lors qu'un couple écossais vient de gagner le super jackpot européen de 185 M€, une Française décide de porter plainte contre la Française des jeux auprès de la Commission européenne. Elle dénonce une rupture d'égalité entre les joueurs de l'Euro Millions selon leur nationalité. Laure Meilheureux, à la tête d'une entreprise de rénovation d'intérieurs, est une joueuse invétérée. Après avoir mené sa propre enquête, elle a constaté que certains pays, comme l'Espagne et le Portugal, ont un règlement différent de celui de la France pour leurs joueurs. Des conditions qu'elle estime plus avantageuses pour les ressortissants de ces deux pays.

La plaignante réclame une harmonisation

M^e Daphné Pugliesi, avocat de la plaignante décrypte la découverte surprenante de sa cliente : « L'Euro Millions est un jeu de loterie qui concerne 10 pays européens. Le règlement est commun à tous les participants. Le montant des mises est le même partout (2 €) et le tirage est commun à ces Etats. Pourtant, les règles du jeu des paris multiples diffèrent selon les pays. Dans certains Etats, il est possible de jouer un nombre de combinaisons plus important qu'en France. Les Belges, par exemple, peuvent effectuer jusqu'à 882 combinaisons de plus qu'un Français qui, lui, est limité à 378 combinaisons. » Selon la plaignante, « c'est mathématique : plus on joue de combinaisons,

plus on a de chances de gagner ». Après avoir mis en demeure la Française des jeux (FDJ) de modifier son règlement pour qu'il soit le même partout, Laure Meilheureux et son avocat ont décidé de porter plainte auprès de la Commission européenne pour « non-respect du droit communautaire ». Elles estiment que cette inégalité de réglementation entre les pays pénalise les joueurs français. « La réponse de la Française des jeux à notre mise en demeure est claire : il n'y a pas de rupture d'égalité entre les joueurs de nationalité différente. Un point c'est tout », explique M^e Pugliesi.

La Française des jeux avance trois arguments : premièrement, l'égalité entre les joueurs est garantie puisque le montant de la mise est le même

dans chaque pays (2 €). Ensuite, la FDJ indique que rien n'interdit les joueurs français de jouer 1 260 grilles simples à 2 € chacune pour avoir autant de chances qu'un Espagnol qui peut miser, lui, directement 2 520 € sur une seule grille à combinaisons multiples. L'avocat rétorque que « cocher 1 260 combinaisons différentes sur des grilles simples peut prendre de très longues heures. Et trouver un buraliste qui veuille bien enregistrer 1 260 bulletins relève de l'exploit. » Enfin, l'entreprise publique de jeux de loterie justifie cette différence de traitement par le souci de protection des joueurs. En limitant le montant maximum des mises pour les paris multiples, la FDJ espère ainsi prévenir la dépendance au jeu.

BRÛNE DAUDRE

« L'égalité des parieurs est respectée »

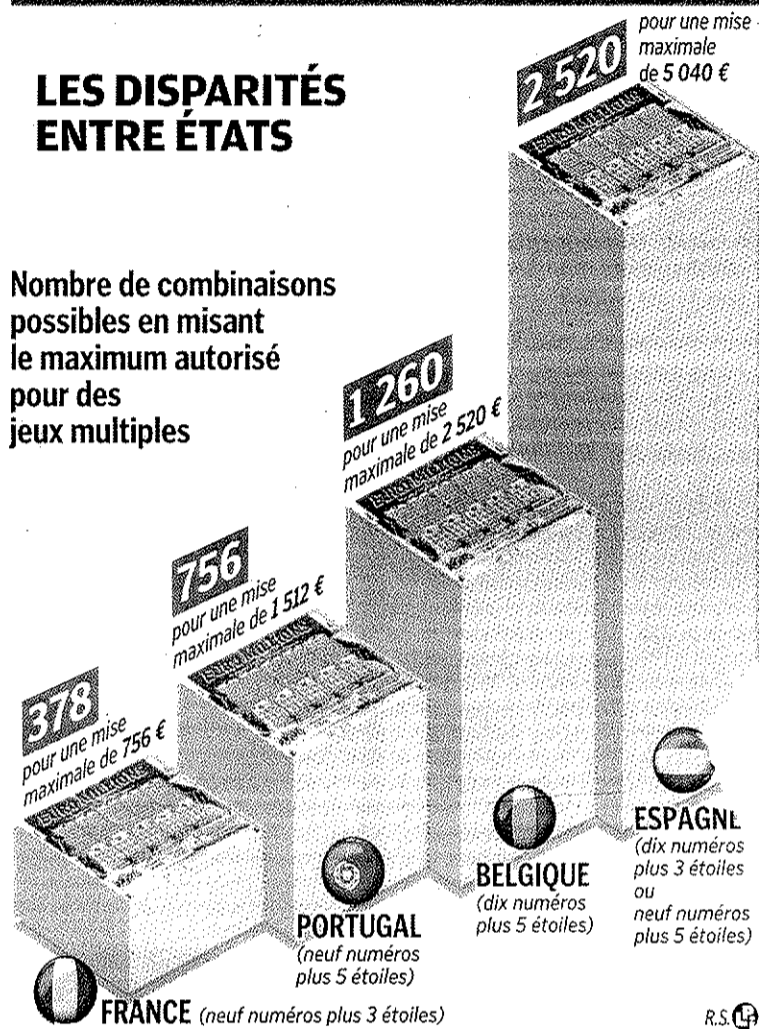
UN PORTE-PAROLE de la Française des jeux

Réagissant à la plainte déposée auprès de la Commission des Communautés européennes, la Française des jeux (FDJ) explique qu'il « s'agit d'une revendication ancienne. Mais, bien évidemment, tous les joueurs, dans tous les pays d'Europe concernés, ont les mêmes chances de gagner en fonction des mises jouées ». Certes, les modalités des paris sont différentes selon les pays, reconnaît la Française des jeux. « Il ne s'agit que de facilités offertes aux joueurs, qui n'influent absolument pas sur les

chances de gagner. Les modalités de prise de jeu sont différentes, mais elles n'impliquent pas d'inégalités », résume le porte-parole de la FDJ. Pourquoi alors une telle disparité selon les pays ? « Nous nous interdisons en France de proposer des jeux multiples qui permettent de miser de grosses sommes, une disposition destinée à lutter contre les risques d'addiction au jeu. » Pour conclure, le porte-parole de la Française des jeux rappelle que « l'égalité des chances est au cœur du jeu Euro Millions ».

LES DISPARITÉS ENTRE ÉTATS

Nombre de combinaisons possibles en misant le maximum autorisé pour des jeux multiples



« Il n'est pas logique que les règles ne soient pas identiques »

LAURE MEILHEUREUX chef d'entreprise qui vient de porter plainte contre la Française des jeux

Laure Meilheureux est une joueuse régulière. Cette femme, chef d'une entreprise de décoration intérieure, nous explique pourquoi elle a décidé de saisir la Commission européenne pour non-respect du droit communautaire, invoquant des inégalités, selon les pays, entre les joueurs de l'Euro Millions.

Pourquoi avez-vous décidé de porter plainte ?

LAURE MEILHEUREUX. J'ai mené ma petite enquête pendant plusieurs mois en allant notamment sur des forums Internet de joueurs de l'Euro Millions. J'ai vu que je n'étais pas la seule à souligner le fait que des injustices existent selon les pays. Beaucoup de gens s'en plaignent mais malheureusement personne ne se bouge. Ils n'osent pas s'attaquer à la Française des jeux. Alors j'ai décidé de le faire à leur place, et j'ai appelé mon avocat pour voir ce que je pouvais faire.

Comment avez-vous découvert que les règles de l'Euro Millions étaient différentes selon les pays ?

Nous sommes toute une bande à jouer chaque semaine à l'Euro Millions. Un jour, un ami m'a dit qu'au Portugal on pouvait jouer beaucoup plus de combinaisons qu'en France. Je n'y croyais pas du tout. Alors il m'a rapporté une grille portugaise.



HOUILLES (YVELINES), MERCREDI. Laure Meilheureux, joueuse régulière, explique : « Je désire juste que les habitants de tous les pays aient les mêmes chances de gagner. Je demande simplement à ce que les règles soient les mêmes pour tous. »

Et là, surprise ! Les règles énoncées au dos de la grille étaient effectivement différentes : les Portugais peuvent jouer beaucoup plus de combinaisons que les Français.

Avez-vous contacté la Française des jeux ? Qu'a-t-elle répondu ? Je n'ai jamais réussi à les joindre, sauf par mail. Leur courrier n'a pas apporté de réponses à mes ques-

tions. En revanche mon avocat a eu un écho de leur part mais ceci ne m'a pas, non plus, éclairé. Leur principal argument ? Ils affirment qu'il y a bien égalité des chances car

La FDJ explique que c'est notamment pour prévenir l'addiction au jeu, que les Français ont une mise maximum inférieure

le coût de la grille-combinaison est identique partout (2 €). Et ils expliquent que c'est par souci de protection des joueurs, notamment pour prévenir l'addiction au jeu, que les Français ont une mise maximum inférieure à celle des autres pays. Cet argument me paraît curieux. D'autant plus qu'ils font de la publicité partout sur Internet, à la télé... Et ils ont ajouté il y a deux mois un tirage supplémentaire le mardi.

Pourquoi déposez-vous cette plainte ?

Je ne veux pas jouer les Robins des bois mais je souhaite que les gens sachent que le système qui régit l'Euro Millions est différent selon les pays. Il n'est pas logique pour un même jeu en vigueur en Europe les règles ne soient identiques selon les pays. Les Français ne sont pas les seuls à avoir des chances de gagner. Je désire juste que tous les pays aient les mêmes chances de gagner. Je ne veux pas simplement à ce que les règles soient les mêmes

annonces
tél. 01 40 10 52 70
e-mail :
dempt@annuairemedias.fr
ou sur leParisien.fr
rubrique Annonces